



Le syndicat CGT n'a pas signé le Protocole d'Accord Préélectoral !

Il ne souhaite pas donner l'aval à la direction pour la mise en place stricto sensu de la loi Travail, alors qu'elle a la possibilité d'aller au-delà.

La CGT ne peut pas accepter la perte de moyens, et surtout une baisse significative du nombre de représentants du personnel, et dénonce le peu de moyens pour travailler à l'amélioration de votre santé et de vos conditions de travail, pour vous défendre, vous accompagner lors des entretiens, relayer vos questions ou revendications et s'occuper des actions sociales. Le CSE ne fonctionnera pas dans ces conditions. **La CGT ne donne pas son aval pour ça !**

La direction souhaite mettre en place un CSE qui ne répondra pas aux besoins des salariés, celui-ci sera porteur de flexibilité et de précarité pour les personnels de l'entreprise.

Les propositions de la direction appuyées par les organisations syndicales FO et CFE-CGC sont indignes d'une entreprise dite de « l'économie sociale et acteur de la santé solidaire pour tous ».

La direction se félicite d'un certain effort dans ses propositions, et tente de nous convaincre qu'avec moins de moyens nous pouvons mener à bien nos missions : **La CGT le dénonce !**

Alors que des projets de régressions sociales fleurissent dans notre pays dans de nombreux secteurs, l'entreprise mutualiste par l'intermédiaire de L'ANEM (Association Nationale des employeurs mutualistes) n'est pas en reste ! Elle remet en cause nos acquis, nos statuts, la Retraites, les rémunérations...

Trop c'est trop !

La CGT s'engage à vous informer régulièrement sur les étapes à venir.

Exigeons de vivre dignement de notre travail et exigeons une justice sociale !

Tous mobilisés !